

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 10/016 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES DE LOCATION, MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE POUR LES SERVICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 21 JANVIER 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-et-un janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALIBERTINI Rose à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. CHAUBON Pierre  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme RICCI Annie  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. SISCO Henri à Mme CASTELLANI Pascaline

M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, PIERI Vanina.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés de location, mise en place et maintenance de matériels de reprographie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse, avec les entreprises suivantes :

↳ Pour le lot n° 1 (location, mise en place et maintenance de 5 matériels de reprographie numériques pour le traitement des documents en mode noir et blanc des services de la Collectivité Territoriale de Corse) : la SARL SAVENE sise lieu-dit Ardisson, Route

Nationale 193, à FURIANI pour un montant annuel de 6 796,86 € TTC (dont 5 257,61 € pour la location et 1 539,25 € pour la maintenance) ;

↳ Pour le lot n° 2 (location, mise en place et maintenance d'un matériel de reprographie numérique pour le traitement des documents en mode couleur du Musée de la Corse) : la SARL SAVENE pour un montant annuel de 5 049,50 € TTC (dont 952 € pour la location et 4 097,50 € pour la maintenance) ;

↳ Pour le lot n° 3 (location, mise en place et maintenance d'un matériel de reprographie numérique pour le traitement des documents en mode couleur du service reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse) : la société COPIE CONFORME pour un montant annuel de 28 038,72 € TTC (dont 4 486,52 € pour la location et 23 552,20 € pour la maintenance).

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 janvier 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**A N N E X E**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET** : Location, mise en place et maintenance de matériels de reprographie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché relatif à la location, la mise en place et la maintenance de photocopieurs affectés aux services de la Collectivité Territoriale de Corse.

<b>I NATURE DE LA PRESTATION</b>
----------------------------------

Il s'agit de mettre à la disposition des directions concernées, des photocopieurs nécessaires à l'exécution des travaux de reprographie.

La présente consultation concerne la location, la mise en place des équipements neufs ainsi que leur maintenance.

La maintenance inclut le dépannage, le nettoyage, la réparation, le réglage, la vérification des équipements. Elle comporte également la fourniture d'une part, des pièces de rechange, quelle que soit la nature de la panne, et d'autre part le toner.

Le titulaire du marché devra livrer et installer les équipements dans les services de la Collectivité Territoriale de Corse mentionnés ci-dessous.

<b>II FORME DU MARCHÉ</b>
---------------------------

Le marché ne comprend aucune tranche et comporte les trois lots suivants :

◆ **LOT 1** : location, mise en place et maintenance de 5 matériels de reprographie numériques pour le traitement des documents en mode noir et blanc des services de la Collectivité Territoriale de Corse indiqués ci-après :

- Service de l'Outil Technique de Conseil et de Développement Culturel (Ville di Pietrabugno),
- Direction du Sport et de la Jeunesse (antenne de Bastia),
- Direction des Finances (Ajaccio),
- Direction du Patrimoine (Ajaccio),
- Service Restauration/Conservation des monuments (Ajaccio).

◆ **LOT 2** : location, mise en place et maintenance d'un matériel de reprographie numérique pour le traitement des documents en mode couleur du Musée de la Corse.

◆ **LOT 3** : location, mise en place et maintenance d'un matériel de reprographie numérique pour le traitement des documents en mode couleur du service reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse.

### **III DUREE D'EXECUTION**

La durée du marché est de 4 années à compter de la date d'admission des équipements.

### **IV LE PRIX**

Le marché est à prix forfaitaire en ce qui concerne la location, et unitaire pour la maintenance.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents aux déplacements et interventions du technicien ainsi que le cout des consommables.

Les prix sont :

- a) fermes en ce qui concerne la location ;
- b) révisables pour la maintenance des appareils, suivant les modalités fixées au cahier des clauses particulières (article 7)

Conformément aux termes de l'article 87 du CMP, une avance forfaitaire sera accordée au titulaire si le montant du marché est supérieur à 50 000 € hors taxes.

### **V IMPUTATION**

Le marché sera imputé pour la location, au chapitre 930, article 61358, pour la maintenance, au chapitre 930, article 61558 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

### **VI PROCEDURE**

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec mise en concurrence européenne selon les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

### **VII CRITERES DE JUGEMENT**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

#### **Critères de jugement des candidatures**

1. Capacités techniques
2. Capacités financières
3. Capacités professionnelles

### **Critères de jugement des offres**

Le marché sera attribué au candidat qui aura fait l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement cités ci-dessus.

1. Coût d'exploitation global et prévisionnel annuel : pondération 55 %
2. Caractéristiques techniques de l'offre : pondération 45 %  
Elles seront appréciées au regard :
  - de la cadence d'impression (nombre de pages/minute N/B pour le lot 1 et N/B et C pour les lots 2 et 3 sachant que dans ce cas, les 2/3 de la note seront attribués au nombre de ppm couleur) : 10 %
  - de la résolution/numérisation/copie/impression : 10 %
  - de la capacité totale de la mémoire du copieur (mémoire RAM et de stockage) : 5 %
  - du temps nécessaire pour l'obtention de la première copie (N/B sur le lot 1 et C pour les lots 2 et 3) : 10 %
  - des délais et des moyens matériels et humains pour les interventions techniques et la livraison des consommables : 10 %

<b>VIII DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</b>
---

- 1 - Date d'engagement de la procédure de consultation : 24 septembre 2009
- 2 - Date limite de remise des offres : 13 novembre 2009
- 3 - Publications destinataires : JOUE, BOAMP, Eurosud, L'Informateur Corse
- 4 - Retrait des dossiers de consultation :

Deux candidats ont retiré un dossier sous forme papier. Il s'agit de SAVENE et de T.N.B.

Cinq entreprises ont retiré un DCE sur la plate forme de dématérialisation. Il s'agit de :

- Ets CAPOROSI
- COPIE CONFORME
- INFORMATIQUE PROFESSIONNELLE CORSE
- SCRIBE
- DUCLOT REPROGRAPHIE

5 - Offres déposées :

Le registre des dépôts fait état de 4 plis déposés les 12 et 13 novembre et un pli arrivé à la Collectivité le 16 novembre 2009 donc hors délais.

Aux termes de l'article 58 du CMP ce dernier pli ne peut être ouvert et a donc été retourné à son auteur.

Par ailleurs aucune offre n'a été déposée sur la plate forme de dématérialisation.

La commission ad' hoc réunie le 2 décembre 2009 a procédé à l'ouverture des quatre plis et à l'enregistrement de leur contenu.

Ainsi, les entreprises suivantes ont soumissionné :

- Les Etablissements CAPOROSI pour les lots 1, 2 et 3 ;
- La société SAVENE pour les lots 1, 2 et 3 ;
- La société TNB pour les lots 1, 2 et 3 ;
- La société COPIE CONFORME pour les lots 1, 2 et 3.

Tous les candidats disposent des capacités financières, professionnelles et des moyens humains suffisants pour soumissionner.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la CAO réunie le 5 janvier 2010 a décidé de retenir :

↳ Pour le lot n° 1 (location, mise en place et maintenance de 5 matériels de reprographie numériques pour le traitement des documents en mode noir et blanc des services de la Collectivité Territoriale de Corse), l'offre présentée par la société SAVENE pour un cout d'exploitation global et prévisionnel de 6 796,86 € TTC par an ;

↳ Pour le lot n° 2 (location, mise en place et maintenance d'un matériel de reprographie numérique pour le traitement des documents en mode couleur du Musée de la Corse), la proposition faite par la société SAVENE dont le coût prévisionnel annuel est de 5 049,50 € TTC ;

↳ Pour le lot n° 3 (location, mise en place et maintenance d'un matériel de reprographie numérique pour le traitement des documents en mode couleur du service reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse), l'offre présentée par la société COPIE CONFORME pour un cout d'exploitation global et prévisionnel de 28 038,72 € TTC par an.

Les candidats ont remis l'ensemble des documents prévus aux articles 44 et 45 du CMP.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'autoriser à signer et à exécuter les marchés relatifs à la location, la mise en place et la maintenance de photocopieurs avec les entreprises suivantes :

\* SARL SAVENE, sise lieu dit Ardisson, Route Nationale 193 à Furiani, pour :

- en ce qui concerne le lot n° 1 un montant prévisionnel annuel de 6 796,86 € TTC dont 5 257,61 € pour la location et 1 539,25 € pour la maintenance.

- s'agissant du lot n° 2 un montant prévisionnel annuel de 5 049,50 € TTC dont 952,00 € pour la location et 4 097,50 € pour la maintenance.

\* SARL COPIE CONFORME sise Route de Porticcio - Route Nationale 193 à Ajaccio, pour un montant prévisionnel annuel de 28 038,72 € TTC correspondant à 4 486,52 € de location et 23 552,20 € pour la prestation de maintenance des matériels.